Le saxophone

Le saxophone est l'une des disciplines dont le conservatoire de la Ville du Mans assure l'enseignement. Cette page décrit les conditions d'accès, les cours et les possibilités de pratiques collectives.

Page modifiée le mercredi 22 mars 2023 • Données Ville du Mans

Public



© Ville du Mans

Les cours sont accessibles à partir de 7 ans ou du CE 1, sur examen pour les élèves non-débutants.

Enseignement

L'enseignement du saxophone est assuré par Stéphane Charlot et Pascal Mafféi.

Cours

Les cours sont dispensés au 54, Grande-Rue, au Mans. Vous pouvez situer cette adresse sur une carte.

Pratiques collectives

Selon son niveau, l'élève peut intégrer les pratiques collectives suivantes.

- Musique de chambre,
- ensembles de saxophones,
- orchestre bois tendres,
- orchestre bois,
- orchestre d'harmonie,
- orchestre symphonique,
- atelier jazz,
- atelier composition.